

# Écrit et écriture

Cyril Veken

Exposé le 27 août 1996 dans le cadre  
des Journées de travail de l'Association freudienne autour  
du Séminaire « D'un discours qui ne serait pas du semblant »  
de Jacques Lacan

« Un homme et une femme peuvent s'entendre, je ne dis pas non. Ils peuvent comme tels s'entendre crier. Ce qui arrive dans le cas où ils n'arrivent pas à s'entendre autrement. Autrement, c'est-à-dire sur une affaire qui est le gage de leur entente. »

Ainsi s'ouvre l'écrit qui est à la base de la leçon 9 de *Un discours qui ne serait pas du semblant*. Autrement dit, qu'un homme et une femme puissent s'entendre, comme homme, comme femme, c'est-à-dire sexuellement, voilà qui est une véritable gageure. A propos, demande-t-elle, comment faut-il dire ? Gage-ure ou gag-eure ?

C'est par ce biais que je voudrais aborder la question de l'écrit et de l'écriture par rapport à ce séminaire de Lacan. En effet, le -ure qui sépare écrit de écriture « pour en faire quelque biture », se retrouve-t-il ou non dans « gageure » ? C'est là affaire d'écriture justement.

En effet, l'écriture du français, qui a emprunté l'alphabet latin, rencontre ici un cas d'ambiguïté à la lecture : la même suite de lettres peut, en tant que telle, être lue de deux manières différentes, gag-eure ou gage-ure, selon que l'on considère que le « e » est simplement là pour indiquer quelque chose de la prononciation du « g » devant le « u » de « -ure », ou bien comme lié au « u » formant le digramme « eu » qui note la voyelle que nous avons dans « peu » ou « feu ». Dans un cas, on lira gage-ure, et dans l'autre, gag-eure.

Cette question du rapport entre ce qui s'écrit et ce qui se dit, est en fait au centre de ce dont nous parle Lacan tout au long de ce séminaire. Essayons d'en préciser l'enjeu. On peut pour cela partir de deux questions, explicitement rappelées dans le texte même du séminaire. La première, en forme de syllogisme, nous est donnée dès la première leçon (p. 19) :

« Si nous appelons principe de plaisir le fait que l'économie du vivant est réglée par le fait qu'il y a retour à un niveau qui est celui de l'excitation minimale ; et s'il s'avère que la répétition s'exerce

de façon telle qu'une jouissance qui outrepassé cette excitation minimale soit ramenée ; alors est-il possible que la vie comporte cette possibilité de répétition qui serait le retour à ce monde en tant qu'il est semblant ? »

Et la seconde que je résumerai ainsi : de même que Marx a su lire le symptôme dont il donne l'écriture sous la forme de la plus-value, Lacan cherche à écrire le point crucial du mythe de Totem et Tabou tel que l'a écrit Freud, à savoir celui du père qui jouit de toutes les femmes. Comment l'écrire dans la mesure où toutes les femmes il n'y en a pas ? Et surtout, comment en écrire la conséquence, à savoir qu'il n'y a pas de rapport sexuel ?

« De l'Œdipe à Totem et Tabou. C'est de là qu'il faut interroger de la logique, de l'écrit, ce que Freud veut dire avec ce mythe du père primordial qui jouit de toutes les femmes. Ce que désigne ce mythe, c'est que toutes les femmes, il n'y en a pas ! Il n'y a pas d'universel de la femme. Voilà ce que pose un questionnement du phallus et non pas du rapport sexuel : la jouissance qu'il constitue est la jouissance féminine. »

Comme le montre la leçon 6 à propos de la lettre volée, et plus explicitement encore la leçon 8, cette jouissance féminine n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la lettre. Et c'est ce qui conduit Lacan à s'interroger sur les relations entre la parole et l'écrit, condition d'un discours qui, à la différence des quatre discours mis en place l'année précédente, ne serait pas du semblant.

A questionner l'écriture et ce qu'elle dit, Lacan visiblement n'est pas satisfait de ce que lui offrent les linguistes de l'institution universitaire de son temps. Que ce soit Mounin, dont l'article sur « Le style de Lacan » ne frappe pas par sa pénétration, ou que ce soit Martinet, dont le concept de double articulation du langage lui paraît masquer le problème, Lacan semble particulièrement irrité de se voir reprocher de faire de la linguistique un usage

métaphorique. Le problème, en effet, c'est que le langage n'est pas autre chose que métaphorique, tout comme l'écriture, d'ailleurs : il repose tout entier sur le semblant : « *Toute désignation est métaphorique ; elle ne peut se faire que par l'intermédiaire d'autre chose* » (p. 41) ou encore « *c'est très précisément en tant que la référence quant à tout ce qui est du langage est toujours indirecte que le langage prend sa portée* ».

C'est ainsi qu'entre la leçon 5, où il est question de la lettre dans l'écriture, et la leçon 6 où Lacan revient une fois de plus sur La lettre volée où lettre a le sens d'épistole, on peut se demander s'il y a métaphore, et si oui quelle en est la portée : l'épistole en question, n'a-t-elle pas la même fonction que celle de la lettre, à savoir celle d'emporter l'écrit ? En effet, ce que véhicule cette épistole, rien d'autre qu'un écrit ne pourrait le véhiculer puisque ce n'est pas son contenu qui compte, mais son existence même comme réel et ses effets. Et puis ce seront deux leçons, la 7 (*Litturaterre*) et la 9 (dont nous avons cité le début) qui vont poser d'une autre manière le problème de la relation entre l'écrit et la parole, cette dernière se voyant caractérisée comme devant tenir compte du « plus de jouir pressé » dont l'écrit permet de se débarrasser. C'est dans ce cheminement qui conduit à interroger le statut de l'écrit, que Lacan se souvient avoir fait du chinois, et qu'à cette école (« *j'étais déjà psychanalyste* », nous dit-il) il a appris beaucoup sur la lettre et l'écrit : « *je ne suis lacanien que parce que j'ai fait du chinois* » (p. 33). On notera ici que lorsqu'il s'agit des références élogieuses à Métraux, à Madeleine David, ou à son professeur de chinois, ceux-ci ne sont pas rangés sous l'étiquette de « linguistes ».

Après l'exposé de Stéphane Thibierge sur la portée de la référence à l'écriture sino-japonaise (publié ici-même dans le numéro précédent du Bulletin), je voudrais centrer le présent travail sur la relation entre l'écrit et la parole de façon plus générale, car ces questions ne me paraissent pas se poser avec moins d'acuité pour le français que pour toute autre langue. En effet, au-delà de ce qui, avec la dimension pour nous exotique de l'écriture chinoise ou japonaise, n'est vraisemblablement pas sans effet sur les peuples qui ont ce type d'écriture, on peut se demander (étant donné que tout système d'écriture vient toujours d'ailleurs, c'est-à-dire d'un système mis au point pour tenter de noter une autre langue) ce que cette réflexion sur l'écriture chinoise peut nous révéler de notre propre écriture dans son rapport à la parole et à l'objet, autrement dit sur le rapport entre la parole et l'écrit, et le rôle que peut y jouer l'écriture, y compris sur la représentation que nous nous faisons, par l'écrit, de la parole.

Nous considérerons ici deux aspects de la question : 1) le fait que depuis 1971, la date de *D'un Discours...* et surtout au cours des dix dernières années, la réflexion sur ces problèmes a fait une véritable révolution, en particulier chez des chercheurs anglo-saxons. J'y consacrerai quelques instants, en me référant plus particulièrement à un ouvrage récent, *The World on Paper* de David Olson qui fait utilement et judicieusement le point sur ces questions et dont je ne saurais trop recommander la lecture. 2) la question du rapport (ou du non-rapport) entre la parole et l'écrit.

1) On pense depuis Aristote que l'écriture est un procédé graphique dont la finalité est de transcrire la parole : l'évolution des systèmes d'écriture se ramène à une longue marche qui va des premiers systèmes picturaux aux systèmes fondés sur la représentation des sons du langage, systèmes censés atteindre leur perfection avec l'invention de l'alphabet grec, le premier à noter les voyelles comme les lettres. Mais ces lettres toutes simples dont Lacan dit qu'elles constituent « le comble de l'écrit » ont à ses yeux une fonction essentielle qui n'est évidemment pas de reproduire la parole ou ses constituants, mais de constituer un être spécifique à l'écrit, tel qu'il permette « ce forçage au regard des normes de l'écriture [qu'est] l'invention de la logique ».

En fait, disent aujourd'hui certains chercheurs, en écho à la réflexion de Lacan, la relation entre ce qu'on écrit et ce qu'on dit pourrait être d'un tout autre ordre que la notation de ce qui est dit. On sait en effet que tracer des marques pour inscrire et pour transmettre quelque chose est une des caractéristiques les plus anciennes de l'humanité ; et la question devient alors celle-ci : que peuvent bien représenter ces traces 1) pour ceux qui les inscrivent et 2) pour ceux qui les lisent ?

L'idée reçue est que le système idéal serait un système qui représenterait totalement la parole, c'est-à-dire où l'écrit représenterait ce qui est dit. C'est la conception d'Aristote, reprise par Saussure et des cohortes de linguistes. Mais cette conception conduit à une histoire simpliste et linéaire de l'écriture, selon des étapes qui en marqueraient le progrès : écrire des idées au moyen d'images, puis écrire des mots au moyen de caractères ou de hiéroglyphes, puis écrire des sons au moyen de syllabaires ou de systèmes consonantiques, pour aboutir enfin à l'invention de l'alphabet (consonnes et voyelles) par les Grecs. (Cette conception rejoint la critique par Lacan du sois-disant archaïsme de l'écriture chinoise).

Mais s'il a des vertus indéniables (économique par le petit nombre de lettres employées, et complet car il permet de représenter pratiquement tout ce qui appartient à la langue), il est aisé de

s'apercevoir que l'alphabet tel que nous le connaissons ne va pas sans receler quelques ambiguïtés, comme en témoigne l'écriture de « gageure » ou les nombreuses homonymies, tel le fameux les poules du couvent couvent, etc., et surtout le nombre de choses que l'on peut dire mais pas écrire, et inversement. Si je peux par exemple imiter le cri d'un animal ou le bruit d'une porte qui grince, comment l'écrire ? Nous nous trouvons devant une sorte de circularité : si je peux l'écrire, c'est dans la langue, si je ne peux pas l'écrire, ça n'y est pas.

Le problème de la conception que nous pourrions appeler « progressiste » c'est qu'elle prend comme allant de soi les catégories qui sont en fait une conséquence de cette évolution. Elle fait comme si le travail des inventeurs des systèmes d'écriture avait consisté à trouver la manière la plus simple et la moins ambiguë de représenter la structure de la langue parlée, comme si cette structure était connaissable ou représentable indépendamment de l'écriture.

Plusieurs faits semblent montrer au contraire que les systèmes d'écriture sont apparus et se sont développés, non pour représenter directement la parole, mais pour inscrire et transmettre de l'information; ce qui sera ainsi écrit sera à son tour pris comme modèle de la parole, ce qui est autre chose qu'en être le reflet. La notion de mot elle-même, si évidente pour nous, est en fait hautement problématique pour qui n'a pas accès à l'écriture. C'est sans doute ce qui explique que le terme utilisé pour désigner ce qui nous appelons aujourd'hui « mot » vient généralement d'un terme comme « parole ».

Ce qui s'est passé avec « l'invention de l'écriture » n'est vraisemblablement pas sans rapport avec ce qui se passe au niveau de l'inconscient au sens où celui-ci serait constitué de lettres. Des phénomènes tels que lapsus ou rêve correspondent en effet à la création d'une écriture à partir d'effets de langage qui permettent à la lettre de choir de la parole. Ces effets aboutissent à une forme d'écriture à partir de laquelle il nous est possible de lire l'inconscient. C'est sans doute ce qu'indique Lacan lorsqu'il nous dit, dans ce séminaire, qu'il n'y a de lapsus que calami, c'est-à-dire d'écriture.

Il n'y a donc plus lieu de considérer que les différents systèmes d'écriture sont aussi nettement hiérarchisés entre eux qu'on pouvait le penser : par exemple que des systèmes comme l'écriture logographique employée en Chine ou l'écriture mixte employée au Japon représenteraient un stade archaïque de l'écriture.

On arrive ainsi à l'idée que ce sont en fait les systèmes d'écriture qui nous fournissent les

concepts et les catégories qui nous permettent de penser la structure de la parole, et non l'inverse. Lacan reprend d'ailleurs à ce propos le terme de Freud

L'écriture c'est des représentations de mots. Freud écrit que *Wortvorstellung* c'est le processus secondaire. Le mot est déjà là avant que vous en fassiez la représentation écrite (...) Bien sûr vous avez des pensées, vous avez même, certains, un peu arriérés, des connaissances. Alors vous vous imaginez que vous vous représentez des mots... c'est à se tordre ! Parce que soyons sérieux, la représentation de mots, c'est l'écriture (...) Il n'est pas du tout sûr que sans l'écriture il y aurait des mots. C'est la représentation qui les fait en tant que tels, ces mots. Une écriture ça peut travailler une langue (cf le japonais). La langue japonaise s'est nourrie de son écriture au point où la linguistique atteint la langue, c'est-à-dire toujours dans l'écrit ». (p. 79)

Ceci tendrait donc à montrer que le sentiment que nous avons de la structure linguistique d'écoule du système d'écriture qui est le nôtre. On ne pourra donc pas expliquer l'évolution de l'écriture par la tentative de représenter des structures linguistiques telles que phrase, mots, ou phonèmes car on n'a aucunement l'idée de ces notions avant qu'elles ne soient mises en évidence par l'écriture. C'est ainsi par exemple que le mot « phrase » avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui n'existe nulle part avant le XVIII<sup>e</sup> siècle ! C'est typiquement un produit du fait que l'on se soit mis à ponctuer d'une certaine manière les textes écrits. Si l'on vous demande quelles sont les voyelles du français, vous répondez a, e, i, o, y, c'est-à-dire par le nom des lettres et non par les sons voyelles audibles dans la parole articulée en français.

C'est ce qu'ont pu découvrir les gens qui, depuis qu'il existe des magnétophones, ont travaillé sur de la parole enregistrée. Quelle étonnement de s'apercevoir que les unités théoriquement les plus évidentes de la grammaire n'y sont pas. Que tout ce qui tient à la voix disparaît. Que le code de l'écrit et le code de l'oral ne sont pas les mêmes ! D'où l'impression que l'oral est « mal foutu », car non conforme aux canons prescrits par une grammaire entièrement fondée sur l'écrit et ses usages, que la parole est en défaut par rapport à l'écrit, même si elle est riche en phénomènes que l'écrit est bien mal équipé pour noter, en particulier tout ce qui tient à la voix.

On peut rapprocher ce type d'écart entre la parole et l'écrit de la différence introduite par Chomsky entre compétence et performance, ne serait-ce que pour apprécier l'allusion humoristique qu'adresse Lacan à ceux qui se réclament de la compétence. Cette conception suppose en effet une certaine réification du trésor des signifiants,

ramené à une « boîte noire » innée et génétiquement spécifique à l'espèce humaine dans une sorte de matérialisation du lieu de l'Autre sous les espèces d'une grammaire qu'il y a tout lieu de considérer comme psychotique. Le parlêtre, en revanche, nous renvoie bien davantage à la parole (c'est-à-dire à ce qui est de l'ordre de la performance) et à ses effets, y compris d'écriture, qu'à la notion de langue telle que le savoir universitaire la construit selon un modèle qui reste celui des règles attachées à la langue normalisée qui est celle de l'écrit.

En bref, nous dirons 1) que les systèmes d'écriture sont une réponse au souci de communiquer et d'inscrire certains faits ou événements (transmission et mémoire), mais, du fait d'être lus, c'est-à-dire verbalisés, ils nous fournissent un modèle pour représenter le langage, voire la pensée. 2) que l'évolution des systèmes d'écriture (y compris l'évolution de l'alphabet) n'est que la conséquence de la tentative d'employer un système graphique destiné à être « lu » dans une langue autre que celle pour laquelle il a été mis au point. Ceci est vrai bien sûr pour le japonais, écrit au moyen du système chinois, mais aussi bien pour le français qui, employant les lettres de l'alphabet latin, doit les adapter et en modifier l'usage pour pouvoir s'écrire, ou encore du persan, écrit au moyen de l'alphabet arabe, ou du yiddish qui a recours à l'alphabet hébraïque, voire du « serbo-croate » qui, selon que les pays où il est parlé ont été évangélisés et alphabétisés par Rome ou par Byzance, s'écrit soit en caractères latins, soit en caractères adaptés du grec pour les langues slaves, c'est-à-dire selon l'alphabet cyrillique.

Ce serait donc l'évolution de l'écriture qui a, du même coup, constitué une découverte des structures de la parole représentables graphiquement, c'est-à-dire dans un espace qui est le même que celui du « graphe » On pourra alors apprécier la pertinence des remarques de Lacan sur le rôle et la place des graphes comme supports de la parole, ainsi que sur le métalangage : commenter un graphe au moyen de la parole ou écrire des relations au moyen d'un graphe ce n'est jamais sortir du langage). Il y a par ailleurs tout lieu de penser que c'est la pratique de l'écriture d'une langue standardisée ou en voie de standardisation (la langue d'une polis) qui a amené à l'élaboration des catégories de la grammaire. C'est en ce sens, que l'on peut parler d'antériorité de l'écrit par rapport au discours, en tout cas par rapport au discours sur la langue.

Le processus historique par lequel se met en place une écriture peut alors être rapproché de ce qui se passe dans le rêve, où nous rencontrons ce réel de la lettre que le parlêtre, en parlant, met au jour comme objet chu de la parole.

La question qui se pose alors est celle de ce qui peut se dire et non s'écrire et de ce qui peut s'écrire et non se dire, et de ce qui peut s'écrire à condition d'être accompagné de paroles : « *Le discours de l'analyste (il faut bien que je vous le dise, puisqu'en somme vous ne l'avez pas entendu) n'est rien d'autre que la logique de l'action. Vous ne l'avez pas entendu pourquoi ? Parce que c'était écrit et écrit comme ça. (...) C'est en ça que l'écrit se différencie de la parole, et il faut y remettre la parole et l'en beurrer sérieusement pour qu'il soit entendu. On peut écrire des tas de choses sans que ça parvienne à aucune oreille* ».

Nous retrouvons là un point sur lequel Lacan revient souvent à propos du titre donné au volume de ses *Écrits* : « *C'est de la parole que se fraie la voie vers l'Écrit. Tentative d'écrit marqué par ceci que ça aboutit à des graphes. L'ennui c'est que les gens qui prétendent me commenter partent tout de suite des graphes. Ils ont tort. Les graphes ne sont compréhensibles qu'en fonction du moindre effet de style des dits *Écrits*, qui en sont en quelque sorte les marches d'accès. Moyennant quoi, l'écrit repris à soi tout seul (...) présente l'occasion de toutes sortes de malentendus. C'est d'une parole qu'il s'agit, en tant bien sûr qu'elle tend à frayer la voie à ces graphes, pour la raison qu'elle est celle même qui se réfléchit dans la règle analytique, qui est parlez, parlez ; il suffit que vous paroliez, voilà la boîte d'où sortent tous les dons du langage.* » (« *D'un discours...* » p. 55)

De nombreuses questions pourraient ici être abordées, comme par exemple celle du rapport entre ce que nous appelons le discours du maître et la langue du maître, ou encore celles que pose un mode d'écriture qui, tout en étant nécessairement lié à la parole et au langage n'est pas lié à telle ou telle langue. Que l'on songe à l'écriture des nombres dits « arabes » pour représenter les entités arithmétiques indépendamment de la langue dans laquelle elles seront dites. On peut également penser à ces textes magnifiques que représentent les vitraux des cathédrales qui, s'il s'agit bien de graphisme destiné à être lu, peuvent néanmoins être verbalisés de manière tout à fait variable selon qui les lit, et à qui. N'en va-t-il pas de même pour les graphes ? Autre question qui méritera sans doute que nous y revenions, le goût de l'obsessionnel pour l'écrit et la logique, c'est-à-dire sa préférence pour ce qui se situe sur le plan de l'énoncé et sa difficulté à faire face à ce que nous appelons l'énonciation.

2. J'en viens maintenant à la question plus générale du rapport (ou du non-rapport) entre la parole et l'écrit. Si Lacan se souvient d'avoir fait du chinois, ce qu'il examine à cette occasion c'est la question de l'écriture, à la fois en tant que système graphique particulier employé pour écrire et la relation dudit système avec la parole de la

langue correspondante. Mais cela le conduit rapidement à un autre problème, à savoir que de toute manière l'écriture n'est pas un calque de la parole et ce, quel que soit le système d'écriture dans lequel on se situe. En témoigne d'ailleurs l'échec rapide des tentatives d'écriture phonétique qui poussent à son terme extrême la logique alphabétique.

C'est une question qui semble avoir énormément préoccupé Lacan. A des titres divers d'ailleurs. Un des biais possibles pour l'aborder pourrait consister à prendre point par point les textes de la transcription des leçons 7 et 9 et l'écrit à partir duquel ils ont été dits, à savoir Lituraterre, et le texte dactylographié autour duquel sera dite la leçon 9. Cette comparaison devrait permettre de toucher du doigt la différence entre ce qui est livré par l'écrit et ce qui ne peut pas se contenter d'être lu à haute voix, même si le lecteur en est l'auteur lui-même. C'est d'ailleurs ce que nous faisons généralement en présentant un travail devant un auditoire : il y a toujours des choses que nous sommes obligés de dire, passages que l'on pourrait qualifier de *ad lib* dans la partition du texte écrit. Lorsque nous ne le faisons pas du tout, à moins d'avoir des talents conjugués d'écrivain et de diseur hors du commun, l'auditoire se trouve souvent désemparé.

Or le passage de la leçon 5, où il est question de l'écriture chinoise, à la leçon 6, sur la lettre volée, illustre bien la question de la lettre, épistole cette fois, donc écrit dans quelque écriture que ce soit, en tant que le contenu de cet écrit n'a d'autre importance que l'usage qui en est fait. D'où la position féminine dans laquelle se trouve placé qui la détient. Que la lettre soit prise en tant que simple caractère ou comme épistole, que ce soit un graphe, que peut en faire celui qui l'a en main s'il ne peut l'articuler dans un discours ?

La question se trouve ainsi déplacée à celle de la lecture, c'est-à-dire au sujet confronté à l'écrit. A quelle écriture se livre le lecteur ? On voit d'ailleurs que lire ici ne veut plus nécessairement dire activité visuelle, car nous voyons qu'entendre un texte peut être une manière de le lire ou de l'écrire. Il y a là en effet matière à réflexion pour voir ce qui est lu tel quel et ce qui, d'être dit, se trouve modifié, ajouté, retranché, éclairé, voire obscurci.

« *Quoi de plus vrai que l'énonciation "Je mens" ? Le chipotage classique qui s'énonce du terme de paradoxe ne prend corps que si, ce "Je mens" vous le mettez sur un papier à titre d'écrit. Quand c'est écrit, c'est comptable.* »

Mais, pourra-t-on se demander, l'écrit et l'écriture, par le signifiant même qui est là convoqué, ne risquent-ils pas de faire disparaître, ou plutôt de masquer, ce qu'il en est de la lecture ? « *Si l'écriture peut servir à quelque chose, c'est que*

*c'est différent de la parole. Il est des choses que la parole ne dit ou ne traduit pas.* » et puis « *L'écriture c'est quelque chose qui se répercute sur la parole.* »

Dans la postface du premier de ses séminaires à paraître au Seuil, *Les quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, texte qui paraîtra deux ans exactement après la première leçon de *D'un discours...*, Lacan semble nous indiquer l'importance que ces questions vont continuer à avoir pour lui, notamment à propos de la relation entre écrit et parole, et en particulier sur le statut d'une transcription : « *Ainsi se lira – ce bouquin je parie. Ce ne sera pas comme mes Écrits dont le livre s'achète : dit-on, mais c'est pour ne pas le lire. (...) un écrit à mon sens est fait pour ne pas se lire. C'est que ça dit autre chose. Quoi ? comme c'est où j'en suis de mon présent dire, je prends ici le cas de l'illustrer, selon mon usage.* » Et plus loin : « *Ce qui se lit, c'est de ça que je parle, puisque ce que je dis est voué à l'inconscient, soit à ce qui se lit avant tout [...] ce qui se lit de ce que je dis, ne se lit pas moins de ce que je le dise. [...] Vous ne comprenez pas stécriture. Tant mieux, ce vous sera raison de l'expliquer. Et si ça reste en plan, vous en serez quitte pour l'embarras. Voyez, pour ce qui m'en reste, moi j'y survis.* »

Lire le symptôme. Lire le texte de l'inconscient. Peut-on dire pour autant qu'il s'agisse d'un écrit ? Le lire, n'est-ce pas en faire un écrit ? Se pose alors la question de la voix. Peut-on dire que l'écriture serait la parole moins la voix ? Que dire alors de la relation entre la voix et le sujet ?

L'inconscient et son scribe, ce beau titre de l'ouvrage de Moustapha Safouan indique bien ce dont il s'agit : écrire un texte, c'est-à-dire repérer la lettre en tant qu'elle est produite par un effet de langage plus que par une analyse « en soi ». Freud et Lacan nous offrent, de *La Science des rêves* à *D'un discours...* un raccourci de l'histoire de l'écriture.

Décidément, et ce n'est certainement pas le moindre mérite de *D'un discours* qui ne serait pas du semblant, le chemin est bien difficile pour comprendre que si l'écrit éclaire le langage, et est même la condition d'un certain discours, sa relation à la parole pourrait bien être du même ordre que celle entre un homme et une femme : de ne pas pouvoir s'écrire, ou bien de supposer un référent tiers, celui-là même dont il est question dans le langage, et qui reste indicible. Au mieux, l'un peut s'éclairer de l'autre, car, quoiqu'on fasse, et même s'il est tout à fait possible de voir l'Écrit comme condition de la métalangue (c'est-à-dire de la langue utilisée pour parler de la langue), il n'empêche, pour citer le linguiste Z. S. Harris, sur ce point tout à fait en accord avec Lacan, que « *la métalangue est dans la langue* », autrement dit, il n'y a pas de métalangue.

Point de référence utile, la langue des signes. Celle-ci semble avoir pris son essor du fait qu'elle ait cessé de se poser en calque de la langue écrite ou de la langue parlée pour se constituer en tant que langage « signé » c'est-à-dire dont les éléments constitutifs, les matériaux ne sont ni d'ordre sonore ni d'ordre graphique, mais de l'ordre du signe gestuel. Le problème est donc posé aujourd'hui, non pas de traduire terme à terme (comme dans le cas du braille où il s'agit bien d'éléments graphiques correspondant à des transformations tactiles des lettres qui sont les

nôtres) mais d'interpréter, c'est-à-dire de réorganiser complètement selon un tout ordre médium. D'un système à un autre, il y a des trous, des pertes, des intraduisibles. On peut, en changeant de système les déplacer, mais jamais les annuler.

Si la lettre est un écrit qui ne vaut que de n'être pas lu, c'est-à-dire qu'elle ne vaut que dans un discours où elle n'est pas lue en tant que lettre mais en tant qu'élément constitutif d'un discours, alors, comme le dit Lacan, comment apprendre à lire autrement qu'en « s'alphabétissant » ? □



### Nouveaux membres

ALMONACID-BELLI Fanny M.C.	via del Querci, 4 A San Bartolo a Cintoria 50412 Firenze - Italie	MICHELI-RECHTMAN Vannina Praticienne	9, rue d'Assas 75006 Paris tél/fax : 01 42 84 33 12 Dom. : 01 40 49 01 73
BELLANGÉ Véronique	25, rue Maréchal Joffre 76600 Le Havre tél. : 02 35 21 63 17 Psychologue clinicienne	Ad. I. : Centre Médical de Paris de la MGEN 178, rue de Vaugirard 75015 Paris 01 44 49 28 8 Consultation de Psychiatrie pour troubles du Comportement alimentaire Psychiatre	
MANSUY André Praticien	45, place de la Carrière 54000 Nancy 03 83 37 22 99 Psychologue clinicien	STOIANOFF-NENOFF Stoian	12, place Carnot 54000 Nancy

### Changements d'adresse

CALLIGARIS Contardo	126, Harvard Street # 2 Brookline, MA 02146 - USA tél : 617-232 89 90	HILTENBRAND-LÉGAUT Jacqueline	2, place Vaucanson 38000 Grenoble tél. : 04 76 63 15 84
CHEMAMA Roland	6, rue d'Amboise 75002 Paris tél. : 01 42 60 35 35 Fax : 01 43 68 29 23	JENN Christiane	6, rue des Hauts Pavès 44000 Nantes 02 40 12 44 22
De NOVION Hubert	20, rue de la Cerisaie 75004 Paris	RIUTORT Maryse	Billinghurst 2565 - 14°A 1425 Buenos-Aires - Argentine tél : 54 1 802 36 62 Fax : 54 1 801 74 67